

Les procédures pour obtenir la NF

Par CHENIA Amal, le 25/10/2016 à 17:22

Par youris, le 25/10/2016 à 17:49

que votre grand-père soit décédé en france, ne donne pas la nationalité française à votre père. en 1962 les français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française, c'est le principe quand un pays acquiert son indépendance, ses habitants reçoivent la nationalité de leur nouveau pays.